

Rapport d'activité annuel du Fonds d'investissement-santé pour les territoires Services de nutrition clinique pour la prévention des maladies chroniques au Nunavut

Résumé

La nutrition est une composante essentielle de la prise en charge des patients et des clients dans tous les établissements de soins de santé et programmes communautaires. Sur le plan individuel, le soutien d'un diététiste vise à améliorer les habitudes alimentaires pour promouvoir la bonne santé et prévenir les maladies chroniques telles que l'hypertension, le diabète, les maladies cardiovasculaires et le cancer. Pour les établissements, la supervision des services alimentaires par un diététiste assure aux populations vulnérables une nutrition adéquate, ce qui réduit les risques associés à la mauvaise salubrité des aliments et améliore la rentabilité grâce à l'élaboration de menus et de repas pour les personnes ayant des besoins médicaux particuliers (p. ex. les personnes diabétiques). Actuellement, les services de nutrition au Nunavut ne sont assurés que par une seule année-personne, et les établissements ne sont régis par aucune norme en matière de nutrition ou de services alimentaires.

Le projet a deux objectifs :

1. Améliorer l'accès à des services de nutrition pour réduire la prévalence des maladies chroniques.
2. Mettre en œuvre des normes en matière de nutrition et de services alimentaires pour les résidences et les établissements de soins de santé du ministère de la Santé en vue de garantir aux résidents et aux patients un accès aux services de nutrition.

Le financement dans le cadre du Fonds d'investissement-santé pour les territoires (FIST) n'a été versé qu'à la fin de l'exercice de 2014-2015 (début janvier) en raison de la signature tardive de l'entente, retardant l'équivalent d'une année du projet. Certains travaux préliminaires permettant la réalisation du projet ont tout de même pu être réalisés entre janvier et le 31 mars 2015.

Les mesures liées au premier objectif – *Améliorer l'accès aux services de nutrition pour réduire la prévalence des maladies chroniques* – comprennent : 1) l'élaboration d'un modèle de logique des projets pour voir à ce que l'évaluation comprenne des mesures d'efficacité; 2) l'élaboration et l'approbation des descriptions d'emploi pour une année-personne, avec le soutien des intervenants appropriés; 3) la participation des fournisseurs de services de nutrition actuels du gouvernement du Nunavut (GN) en vue d'optimiser le projet; 4) l'élaboration d'un plan de communication pour promouvoir l'aiguillage vers les diététistes dans toutes les régions; 5) le démarrage de programmes d'aiguillage en nutrition dans toutes les régions; 6) la conception et la mise en œuvre d'un outil d'évaluation pour assurer le suivi des réussites et des ratés du programme; 7) la création d'un groupe de travail pour poursuivre l'évaluation de la viabilité du programme et, le cas échéant, la recherche d'options plus abordables. À la fin de la période couverte par le rapport, les mesures 1), 2) et 3) étaient terminées, et la mesure 4) était en cours. Les mesures 5), 6) et 7), quant à elles, n'avaient toujours pas été entreprises.

Six mesures visent à répondre au deuxième objectif du projet – *Mettre en œuvre des normes en matière de nutrition et de services alimentaires pour les résidences et les établissements de soins de santé du*

ministère de la Santé en vue de garantir aux résidents et aux patients un accès aux services de nutrition.
Or, vu le financement tardif, aucune d'entre elles n'a été entreprise.

Financement reçu

Pour terminer les projets indiqués dans le présent rapport d'activité, le GN a reçu 1 040 000 \$ en 2014-2015. L'entente entrant en vigueur le 3 novembre 2014, et les fonds ont été reçus en janvier 2015. Comme le financement pour la première année n'a été versé qu'à la fin de l'exercice de 2014-2015, de nombreux projets ont commencé tardivement. Les fondements sont toutefois en place, et les sous-projets de chacune des mesures commenceront dès le 1^{er} avril 2015. Par conséquent, les fonds n'ont pas tous été utilisés dans la première année; un montant de 865 745,77 \$ a été reporté à l'exercice financier de 2015-2016, amenant le budget total pour la deuxième année à 1 905 745,77 \$.

Sommaire financier

SERVICES DE NUTRITION CLINIQUE POUR LA PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES			
	Financement du FIST de 2014-2015	Dépenses de 2014-2015	Montant reporté
Réalisation du projet	571 300,00 \$	174 254,23 \$	397 045,77 \$
Frais de déplacement	400 000,00 \$		400 000,00 \$
Administration	41 200,00 \$		41 200,00 \$
Évaluation du projet	27 500,00 \$		27 500,00 \$
Total	1 040 000,00 \$	174 254,23 \$	865 745,77 \$

Rapport d'étape lié au Fonds d'investissement-santé pour les territoires Évaluation des projets et mesures du territoire de 2014-2015 pour contrer les maladies chroniques

Objectif du projet	Mesures	Progrès – pertinence et rendement	Mesure du rendement	Résultats attendus
Améliorer l'accès aux services de nutrition pour réduire la prévalence des maladies chroniques	Élaboration d'un modèle de logique des projets avec l'aide de spécialistes de l'évaluation du ministère de la Santé pour voir à ce que l'évaluation comprenne des mesures d'efficacité.	Terminé	Élaboration et approbation du modèle de logique des projets par les principaux intervenants.	Ces mesures, en plus des travaux actuels du ministère de la Santé, seront de solides bases pour offrir des services en nutrition compétents, stables et accessibles.
	Élaboration et approbation des descriptions d'emploi pour une année-personne, avec le soutien des intervenants appropriés.	Terminé	Préparation et publication de descriptions d'emplois pour ouvrir des concours, procéder aux entrevues, puis embaucher du personnel.	
	Participation des fournisseurs de services de nutrition actuels du gouvernement du Nunavut en vue d'optimiser le projet.	Terminé/en cours	Élargissement du Comité consultatif en nutrition du Nunavut par la création de nouveaux postes.	
	Élaboration d'un plan de communication pour promouvoir l'aiguillage vers les diététistes dans toutes les régions.	Commencé	Sensibilisation du personnel du ministère de la Santé aux nouveaux services et processus visant à aiguiller des patients vers les services de nutrition.	
	Démarrage de programmes d'aiguillage en nutrition dans toutes les régions.	Année 2	Égalité de l'accès aux services de nutrition pour tous les Nunavummiut du territoire.	

Objectif du projet	Mesures	Progrès – pertinence et rendement	Mesure du rendement	Résultats attendus
	Conception et mise en œuvre d'un outil d'évaluation pour assurer le suivi des réussites et des ratés du programme.	Année 3	Élaboration et utilisation de l'outil d'évaluation.	
	Création d'un groupe de travail pour poursuivre l'évaluation de la viabilité du programme et, le cas échéant, explorer les options plus abordables.	Année 2	Création d'un groupe de travail sur les services de nutrition cliniques pour la prévention des maladies chroniques au Nunavut; des réunions visant à élaborer un plan de viabilité ont lieu régulièrement.	
Mettre en œuvre des normes en matière de nutrition et de services alimentaires pour les résidences et les établissements de soins de santé du ministère de la Santé en vue de garantir aux résidents et aux patients un accès aux services de nutrition.	Fin des évaluations des services de nutrition auprès des patients, des résidents et des détenus, et élaboration de plans nutritionnels.	Années 2 et 3	Mise en place de plan d'alimentation pour les patients, les résidents et les détenus souffrant d'une maladie chronique comme le diabète, l'hypertension et l'obésité, pour leur offrir une diète appropriée.	L'élaboration de normes alimentaires sur le territoire (p. ex. pour les services de nutrition ou alimentaires, l'élaboration et l'examen de menus, les restrictions budgétaires et la sécurité alimentaire) permettra non seulement leur mise en œuvre, mais aussi la création d'un système d'examen et de mise à niveau assidus par les ressources actuelles.
	Mise en œuvre de normes alimentaires pour la préparation, la manipulation et la salubrité des aliments, le nettoyage et la désinfection, l'élaboration de menus, les aires d'alimentation et l'approvisionnement.	Années 2 et 3	Conformité des établissements avec les normes alimentaires en vue de réduire le risque de responsabilité du gouvernement du Nunavut.	

Objectif du projet	Mesures	Progrès – pertinence et rendement	Mesure du rendement	Résultats attendus
	Planification et évaluation des menus pour tous les établissements pour veiller à ce qu'ils soient nutritifs, appétissants, abordables et conformes aux préférences culturelles, à la disponibilité des aliments selon la saison et aux besoins particuliers.	Années 2 et 3	Menus des établissements inspirés du <i>Guide alimentaire canadien</i> et comprenant des aliments traditionnels.	
	Respect des normes en matière de soins en nutrition et de services alimentaires par les établissements de soins de santé et les résidences du ministère de la Santé, avec le soutien du coordonnateur en diététique du territoire.	Années 2 et 3	Respect des normes et des lignes directrices mises de l'avant dans le guide des soins en nutrition et des services alimentaires des établissements de soins de santé et des résidences du ministère de la Santé.	
	Élaboration d'une stratégie et d'un protocole d'évaluation, en collaboration avec les employés du gouvernement du Nunavut.	Années 2 et 3	Élaboration d'une stratégie d'évaluation.	